

Déclaration CFDT lue au démarrage du CSE Central du mois de mai :

À la suite des échanges du CSEC d'avril, les élus **CFDT** souhaitent revenir sur deux demandes exprimées, qui appellent des engagements concrets de reconnaissance envers les équipes concernées.

Le premier concerne le projet de réinternalisation de l'activité flux entreprise et les mobilités associées vers l'équipe flux de la DETI de Lille.

Ce projet, présenté comme une continuité des flux « individus », ouvre des opportunités de mobilité interne et repose sur des recrutements volontaires. Si les élus CFDT prennent acte de cette dynamique, ils rappellent que toute transformation de ce type implique un effort significatif d'adaptation, de montée en compétences et d'engagement des salariés concernés.

Dans ce cadre, et comme cela a déjà été évoqué en instance, les élus CFDT souhaitent valoriser ces mobilités dans l'esprit de l'accord GEPP récemment signé, en **proposant l'attribution d'une prime de mobilité fonctionnelle pour les collègues qui accepteront de rejoindre l'équipe flux de la DETI de Lille**, afin de reconnaître concrètement leur engagement dans cette mobilité et les efforts induits par ce changement de métier. Cette reconnaissance financière apparaît d'autant plus légitime qu'il s'agit d'une réorientation professionnelle structurante, qui dépasse une simple évolution de poste.

Le second sujet concerne la livraison du site de Laffitte.

Comme cela a été souligné lors du précédent CSEC, les élus CFDT tiennent à renouveler leurs **félicitations aux équipes** qui se sont fortement mobilisées, et qui continueront à être mobilisées jusqu'à la fin des déménagements, pour assurer la réussite de cette livraison dans des délais contraints et avec une forte intensité opérationnelle.

Au-delà des remerciements, les élus **CFDT** considèrent qu'une reconnaissance concrète doit être étudiée. C'est pourquoi nous réitérons notre **demande d'attribution d'une prime exceptionnelle pour les équipes fortement mobilisées sur le projet Laffitte, notamment MH Tech et la DETI**, afin de valoriser leur engagement, leur disponibilité et leur capacité à répondre aux exigences du projet.

Dans les deux cas, il s'agit de traduire les engagements de reconnaissance en mesures tangibles, à la hauteur de l'investissement réel des équipes.

Les élus **CFDT** resteront attentifs aux suites qui seront données à ces demandes et à la mise en œuvre effective des dispositifs de reconnaissance associés aux transformations en cours.

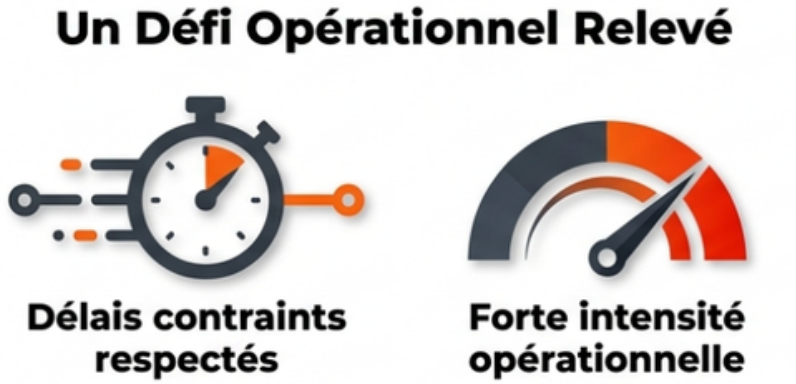

Valoriser l'engagement, c'est reconnaître l'investissement des équipes :

la CFDT restera vigilante sur la mise en œuvre effective de ces dispositifs de reconnaissance.

La CFDT continuera de porter ces revendications pour défendre le pouvoir d'achat et l'équité entre tous les salariés.